

AROPA La plupart des membres se sont croisés lors de leur carrière et se retrouvent aujourd'hui dans un autre cadre.

Les retraités des OPA gardent le contact



En assemblée dans les locaux de Groupama d'Oc à Aurillac.

Les organisations professionnelles agricoles, ils connaissent ! Certains y ont fait une carrière entière. Ils sont aujourd'hui retraités, mais ont conservé le lien entre eux, comme ils pouvaient l'avoir du temps où ils étaient en activité. C'est ainsi que, sur 228 adhérents, 71 d'entre eux se sont retrouvés le 21 mars à Aurillac pour la 36^e assemblée générale de l'Amicale des retraités des organisations et organismes agricoles et agro-alimentaires du Cantal, l'Aropa 15. Une association qui a eu le plaisir d'accueillir douze nouveaux membres, prêts à partager tout au long de l'année des moments d'échanges lors de voyages ou de journées champêtres. Même si l'effectif progresse, le président aimerait faire encore

mieux : "Les nouveaux jeunes retraités ne se sentent pas assez vieux", sourit Jean-Claude Marseille, retraité de la MSA depuis 2004.

Toujours mieux en groupe
"Pourtant, lorsqu'on profite en groupe des activités, on s'amuse bien davantage que tout seul ou en couple, c'est un plaisir à partager ensemble", plaide le président de l'Aropa du Cantal. D'ailleurs, l'idée d'élargir le cercle des bénéficiaires aux retraités du secteur agroalimentaire lui revient. "La difficulté, c'est d'avoir l'information, savoir qui part en retraite pour qu'on le contacte..."

L'amicale a organisé en 2017 un voyage en Sicile au printemps et un autre au Pays basque à l'automne. À cela s'ajoutent des

FONCTIONNEMENT

Pour la cinquième année consécutive, le conseil d'administration a décidé de ne pas augmenter la cotisation. En 2019, elle reste à 18 €. L'Amicale est intégrée à la Fédération départementale de Générations-mouvement (ex Aînés ruraux) qui rassemble 143 clubs pour 9 900 adhérents et à la Fédération nationale des Aropa (la Fnaropa) qui soutient plus de 30 000 membres.

sorties à la journée, comme celle qui s'est déroulée aux grottes de Lascaux. Pour 2018, il sera notamment proposé un voyage en Écosse (du 6 au 13 juin), une promenade le 28 juin dans le Causse, une virée dans le Sancy avec l'Udapropa (retraités du Crédit agricole) le 21 septembre, un séjour en Haute-Savoie en octobre et une formation internet et messagerie début décembre. "Sans oublier les retours de voyages à Vic-sur-Cère où le diaporama et le repas amical sont très attendus", précise Jean-Claude Marseille. Le conseil d'administration a profité de cette assemblée pour inviter divers intervenants. Patrice Grelon a expliqué le partenariat MSA/Aropa/Arsept qui permettra de mettre en œuvre des conférences et forums prévention santé, ateliers équilibre, mémoire, nutrition, prévention routière, activité physique adaptée, etc. Jean-François Rallier, de la Croix rouge française, a sensibilisé les adhérents aux premiers secours et évoqué l'application SauV'life... dont le président Marseille dispose déjà sur son smartphone ! Enfin, Franck Portailier, de Groupama d'Oc, a fait le point sur le partenariat santé, habitation et dépendance. Avant de conclure, l'Aropa a rappelé sa participation à l'opération "Solidarité action Madagascar", également soutenue par la Fédération départementale de Générations mouvement.

R. SAINT-ANDRÉ

FÉDÉRATION RÉGIONALE

Défense des retraites et de la santé



Michel Frégeac, qui a assisté pour le Cantal à la réunion régionale de la Fnaropa, a résumé à Aurillac le contenu des débats, axés en particulier sur la réforme des retraites : "Les régimes des retraites sont très nombreux (36) et inégaux (...). La Fnaropa milite donc pour une retraite universelle". Il rappelle que le projet gouvernemental de réforme

des retraites repose sur une même règle pour tous (salariés du privé ou du public, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs...) ; un euro cotisé doit ouvrir les mêmes droits ; maintien du système de répartition et de l'âge de départ à 62 ans ; pas de baisse des pensions ; mise en œuvre progressive sur une période de dix ans...

Il a aussi été question de la prise en charge santé avec une réglementation qui prévoit une prise en charge par la sécurité sociale de 100 % en hospitalisation et de 70 % en médecine de ville et qui, en réalité, est respectivement de 87 % et 55 % en raison de dépassements d'honoraires et autres participations forfaitaires.